

ques années, regarder nos enfants dans les yeux et oser leur dire que, non, nous n'avons manqué ni du courage d'affronter ces problèmes, combien complexes, ni de la force de caractère qu'il fallait pour leur trouver les solutions voulues.

Ces derniers mois, j'ai personnellement plaidé la cause du renforcement des garanties au cours de mes entretiens avec les quelque quarante chefs de gouvernement qu'il m'a été donné de rencontrer à la table de la Conférence des pays du Commonwealth, à la Jamaïque, et, face à face, dans le cadre des conversations que j'ai eues pendant ma tournée européenne, ou à l'occasion de visites officielles faites au Canada par plusieurs autres dirigeants européens. Lors de la Conférence de révision du Traité de non-prolifération, à Genève, le mois dernier le seul dignitaire ayant rang de ministre à prendre la parole a été notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures. De leur côté, certains hauts fonctionnaires ont parcouru des dizaines de milliers de milles dans le cadre de la campagne visant à renforcer les garanties, à élargir leur portée et à les rendre applicables aux pays fournisseurs. Nous demandons désormais, avec le soutien de l'Agence internationale de l'énergie atomique, chargée de les administrer, des garanties à ce point draconiennes qu'elles sont les plus strictes du monde. Et nous nous efforçons constamment de trouver les moyens de les rendre plus efficaces. Nous refusons en outre de coopérer sur le plan nucléaire avec ceux qui refusent de s'engager explicitement à ne pas user de la puissance explosive de l'atome.

Je n'oserais pas prétendre que les modalités actuelles de surveillance et de détection des abus sont parfaites. Je sais trop bien que le Traité de non-prolifération est loin d'avoir été ratifié par toutes les nations. Je suis profondément conscient des responsabilités qui incombent au Canada, de par sa situation de chef de file dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Pourtant, à tous ceux qui argueraient d'une incompatibilité entre les deux obligations auxquelles je viens de faire allusion, à savoir, aider les pays moins développés et empêcher la prolifération des engins atomiques, à tous ceux-là, je répondrai en leur rappelant les statuts de l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'organisme chargé de faire appliquer la réglementation internationale: disséminer "partout au monde" les techniques d'utilisation pacifique de l'atome "et prêter une attention toute spéciale aux besoins des pays en voie de développement". Membre actif de l'AIEA, le Canada met tout en oeuvre pour lui permettre de réaliser ces deux objectifs.

Voilà pour les deux premières des trois obligations qui sous-tendent la politique nucléaire canadienne: celle que nous avons envers les